

POUR DES COMMUNES INCLUSIVERSELLES

**PLAIDOYER
APF FRANCE HANDICAP
MUNICIPALES 2026**



**LIBERTÉ
ÉGALITÉ** 
ACCESIBILITÉ

SOMMAIRE

L'édito de Pascale Ribes	page 3
APF France handicap alerte sur le désengagement des départements dans les politiques sociales de proximité	page 5
12 priorités pour des communes & des intercommunalités inclusives	page 6
❖ Droits fondamentaux : stop à l'apartheid social !	page 8
❖ Accessibilité : stop aux obstacles qui discriminent !	page 9
❖ Transports : stop à l'absence de choix et de liberté !	page 10
❖ Logement : stop aux lieux de vie inadaptés et indignes !	page 11
❖ Ressources : en finir avec la double peine Handicap = Pauvreté !	page 12
❖ Education : stop à la discrimination et à l'exclusion !	page 13
❖ Emploi : stop aux obstacles et aux préjugés !	page 14
❖ Santé : stop aux inégalités sociales et territoriales !	page 15
❖ Compensation : sans autonomie, pas de vie digne !	page 17
❖ Aidants familiaux : stop à un rôle imposé et épuisant !	page 18
❖ Sport, loisirs, culture : stop à l'isolement social et aux inégalités d'accès !	page 19
❖ Vie associative : stop à la destruction du lien social !	page 21
APF France handicap en bref	page 22

ÉDITO

Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap

Accepteriez-vous de ne pas pouvoir vous déplacer ni sortir quand et où vous le souhaitez ; de vous heurter sans cesse à des obstacles pour aller à l'école, trouver un logement, un professionnel de santé, un emploi ; de vivre sous le seuil de pauvreté ; de ne pas pouvoir bénéficier des aides nécessaires à votre autonomie ; et de subir le regard des autres ? C'est ce que vivent aujourd'hui encore des millions de personnes en situation de handicap en France : une véritable ségrégation sociale.

Notre pays n'est pas à la hauteur de sa devise « Liberté, égalité, fraternité ». Notre République n'est pas inclusive.



50 ans après la première loi "handicap" de 1975, 20 ans après la loi du 11 février 2005, 15 ans après la ratification par la France de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, le handicap reste le 1^{er} motif de discrimination en France et ce, pour la 8^{ème} année consécutive.

Sur tout le territoire français, les personnes en situation de handicap sont encore, au quotidien, empêchées et privées de leurs droits les plus fondamentaux.

La commune est le premier maillon de notre contrat social, le premier kilomètre de la République.

Parce que cette collectivité est au cœur du quotidien de chacune, chacun, il n'est pas possible de construire une société pour toutes et tous, sans commencer par la proximité.

Nous en sommes convaincus : une autre société est possible, et nous pouvons la construire ensemble.

C'est en tant que citoyennes et citoyens à part entière que nous faisons notre la devise républicaine en la revisitant : liberté, égalité et accessibilité !

Sans accessibilité, condition *sine qua non* de l'effectivité des droits fondamentaux, pas de liberté, pas d'égalité.

Quant à la fraternité, fondement du vivre ensemble, elle est au cœur de nos valeurs mais elle est aujourd'hui trop souvent utilisée pour compenser le défaut d'actions de l'État. Tout comme les solidarités individuelles, familiales... tendent à compenser la solidarité nationale.

Nous refusons que la fraternité et la solidarité compensent les problèmes structurels de la société, un système et une culture, imprégnés de validisme (c'est-à-dire construits sur un seul modèle fait uniquement pour les personnes dites "valides"), qui discriminent et ségrègent, par là-même, les personnes en situation de handicap.

Il est essentiel de prendre conscience de cette culture, de la déconstruire, et de refonder la politique du handicap et, au-delà, les politiques publiques, en adoptant une approche fondée sur les droits humains, non médicale, non paternaliste, non discriminante.

Le handicap est un révélateur de problèmes sociaux auxquels toutes les citoyennes et citoyens sont confrontés : difficultés d'accès à l'emploi, au logement, aux soins, à des ressources financières permettant de vivre décemment...

Défendre et rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles, c'est défendre et rendre effectifs les droits de toutes et tous. C'est ne laisser personne sur le bord du chemin.

Le handicap est un levier pour tirer la politique vers le haut pour une société meilleure pour toutes et tous.

Une personne sur six est en situation de handicap dans notre pays. Un habitant de votre commune sur six donc !

Construire une société inclusiverselle, ce n'est rien de plus que vouloir faire vivre l'idéal républicain jusqu'au bout.

Nous devons donc changer notre modèle de société pour une société qui respecte les libertés et droits fondamentaux ; met en œuvre les objectifs de développement durable avec trois piliers : économique, social et écologique ; prend en compte la singularité, la place et le rôle de chacune, chacun ; accepte et respecte toutes les différences ; garantit la protection sociale et la solidarité pour toutes et tous : ressources, santé, autonomie, éducation, familles, vieillissement.

Cette société doit s'incarner dans la proximité : les communes, les intercommunalités mais aussi les départements sont en première ligne.

Alors, ensemble, soyons le changement !

Nous proposons aux citoyennes et citoyens, aux organisations de la société civile et aux femmes et hommes politiques qui veulent faire évoluer notre société et notre pays vers un futur désirable et accueillant pour toutes et tous, de hisser l'étandard d'une République inclusiverselle.

Nous comptons sur la mobilisation de toutes et tous pour des communes et des intercommunalités inclusives et solidaires, inclusiverselles !

Pour aller plus loin, découvrez nos mesures pour l'ensemble de la société et nos propositions pour une République inclusiverselle



APF France handicap alerte sur le désengagement des départements dans les politiques sociales de proximité

Les départements ont un rôle prépondérant en matière de politique locale, d'aide sociale, d'autonomie et de solidarité, mais aussi en matière d'équipements et d'aménagements, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Aujourd'hui, nombre d'entre eux font le choix d'essayer de (re)trouver un équilibre économique en réduisant les aides sociales, notamment celles en direction des personnes en situation de handicap : révision des plans d'aide à la baisse sans rapport avec l'évolution du handicap, restrictions dans la prise en charge des transports des élèves, suppression des aides extra-légales et néanmoins vitales... Autant de mesures d'économies prises sur le dos des personnes qui impactent directement leur vie, les précarisent, voire les mettent en danger.

En parallèle, ce choix pèse et pèsera plus encore demain sur les communes qui doivent/devront faire face, *via* leurs actions municipales, les CCAS et les CIAS, à l'accroissement de la précarité et de la misère sociale, à la multiplication des situations d'isolement, à la pénurie d'aides... Une situation qui fragilisera les petites ou moyennes villes et contribuera à une véritable rupture d'égalité territoriale.

En effet, quand une personne est en difficulté, Madame la Maire / Monsieur le Maire est souvent le premier et le dernier recours.

Les communes sont et seront donc en première ligne pour affronter les conséquences désastreuses du désengagement des conseils départementaux du cœur de leurs compétences, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Nous appelons l'État à soutenir les départements et ces derniers à réagir d'urgence pour garantir l'égalité de toutes et tous et avancer vers une société inclusiverselle.

12 PRIORITÉS POUR DES COMMUNES & DES INTERCOMMUNALITÉS INCLUSIVERSELLES

Pour une République inclusiverselle, nous avons besoin de communes et intercommunalités inclusiverselles : c'est tout l'enjeu des propositions d'APF France handicap.

Au regard de leurs compétences, les municipalités, les intercommunalités et les métropoles ont un rôle majeur à jouer pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

❖ Droits fondamentaux : stop à l'apartheid social !

Rien pour les citoyennes et citoyens, sans les citoyennes et citoyens !

Appuyer les politiques municipales sur l'expertise du vécu des habitantes et habitants de la commune, soutenir l'investissement des personnes en situation de handicap dans la vie politique et citoyenne

- Garantir l'accessibilité des Conseils municipaux et des instances de participation citoyenne à toutes et tous (traduction en LSF, documents en FALC, accessibilité numérique).

❖ Accessibilité : stop aux obstacles qui discriminent !

Toutes et tous empêchés, toutes et tous concernés !

Rendre enfin effectifs l'accès et la participation de chacune, chacun, à la vie citoyenne et sociale de la commune

- Garantir une accessibilité optimale et une qualité d'usage au cadre bâti, aux équipements, aux transports, à la voirie et aux espaces publics relevant de la municipalité.

❖ Transports : stop à l'absence de choix et de liberté !

Aller où on veut, quand on veut, comme on veut !

Garantir la liberté de se déplacer par tous moyens, au sein de la commune, de l'intercommunalité

- Mettre en œuvre le "plan municipal de mobilité" afin de supprimer tous les obstacles liés aux déplacements des personnes à mobilité réduite (transports publics urbains et interurbains, transports à la demande, transports adaptés, voirie), avec un financement pluriannuel.

❖ Logement : stop aux lieux de vie inadaptés et indignes !

Un toit pour chacune, chacun !

Assurer un habitat décent pour chaque habitante, habitant de la commune

- Maintenir l'obligation de 100 % de logements accessibles dans la ville (comme l'ont fait déjà certaines villes).

❖ Ressources : en finir avec la double peine Handicap = Pauvreté !

Aucune personne ne devrait avoir à choisir entre manger et se soigner !

Soutenir les personnes en grande difficulté financière de la commune

- Mobiliser les CCAS ou CIAS pour engager ou renforcer leurs actions de solidarité en direction des personnes en situation de handicap : information, orientation, aides financières pour les personnes en grande précarité et/ou ayant des restes à charge importants en matière de santé par exemple....

❖ **Éducation : stop à la discrimination et à l'exclusion !**

Une école pour toutes et tous !

Garantir l'accès à l'éducation en proximité à tous les enfants et les jeunes de la commune

- Permettre l'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap au plus près de leur domicile (crèche, halte-garderie, écoles maternelles et élémentaires, activités péri et extra-scolaires...) : accessibilité des lieux, formation et soutien des personnels, activités adaptées...

❖ **Emploi : stop aux obstacles et aux préjugés !**

La différence n'est pas une incompétence !

Accompagner les personnes éloignées de l'emploi de la commune

- Encourager la mise en place d'un accompagnement dédié aux travailleurs handicapés les plus éloignés de l'emploi : soutenir les entreprises à but d'emploi, intégrer plus systématiquement les référents handicap au sein des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), favoriser les collaborations avec le secteur adapté et protégé, décloisonner.

❖ **Santé : stop aux inégalités sociales et territoriales !**

En bonne santé, où que l'on vive !

Permettre à toutes et tous de se soigner au sein de la commune

- Accompagner la mise en accessibilité des lieux de soins existants et favoriser l'implantation de nouveaux centres de santé pluriprofessionnels, adaptés et accessibles.

❖ **Compensation : sans autonomie, pas de vie digne !**

Se lever, se laver, manger, se déplacer, sortir... quand on veut et où on veut !

Permettre le maintien à domicile des personnes en manque d'autonomie de la commune

- Garantir un accueil social de proximité avec des guichets de 1^{er} niveau pour l'accès aux droits et assurer le financement, via les fonds sociaux des CCAS, d'accompagnements et d'aides à l'autonomie ou des restes à charge non couverts par ailleurs (ex. : aides ménagères).

❖ **Aidants familiaux : stop à un rôle imposé et épuisant !**

La solidarité nationale avant la solidarité familiale !

Prendre en considération les personnes qui accompagnent un proche en manque d'autonomie dans la commune

- Développer au niveau des CCAS des réponses en direction des aidantes et des aidants : orientation, formation, groupes de parole, répit...

❖ **Sport, loisirs, culture : stop à l'isolement social et aux inégalités d'accès !**

La vie sociale, c'est vital !

Favoriser des politiques culturelles, de loisirs et sportives municipales accueillantes et adaptées à toutes et tous

- Former les professionnels et les agents responsables des activités culturelles, de loisirs, associatives, sportives et de vacances, à l'accueil des personnes en situation de handicap et de leurs proches, comme acteurs, spectateurs, contributeurs, créateurs.

❖ **Vie associative : stop à la destruction du lien social !**

Le tissu associatif, notre bien commun !

Reconnaitre les associations comme partenaires de premier ordre de la commune

- Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que par la commande publique.

Droits fondamentaux : stop à l'apartheid social !

Ne pas pouvoir se déplacer, sortir où on veut ; être isolé ; se heurter sans cesse à des obstacles pour aller à l'école, trouver un logement, un professionnel de santé, un emploi ; vivre sous le seuil de pauvreté ; ne pas pouvoir bénéficier des aides nécessaires à son autonomie... Ne jamais avoir le choix... Et subir le regard des autres...

Et si vous deviez vivre dans ces conditions ?



APF France handicap demande le respect et l'effectivité des libertés et droits fondamentaux pour toutes et tous

“ Je suis atteinte d'une SEP. Je ne le vis pas très bien. Je m'aperçois que quand on rentre dans la case de "personne en situation de handicap" ça devient difficile pour plusieurs choses : les finances, la mobilité, l'accessibilité, les droits. J'ai simplement besoin d'avoir les mêmes droits que les autres. On n'a pas choisi notre situation, on a le droit d'être comme tout le monde.

Anaïs, adhérente APF France handicap, Haute-Saône



Le handicap est le 1er motif de discrimination depuis plusieurs années
(Rapport annuel du Défenseur des droits)

Dans une décision dévoilée le 21 avril 2023 suite à la réclamation collective portée par 4 associations **dont APF France handicap, le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe a condamné l'Etat français pour violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles et a émis des recommandations.**

Dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, **celles-ci sont entravées dans l'exercice de leurs droits. Ces obstacles sont de véritables empêchements dans la vie des personnes et des familles**, ces dernières devant pallier les insuffisances de l'Etat. Ils **entraînent la possibilité pour les personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome et choisie**, comme les autres citoyens.

Nos revendications

- **Promouvoir et rendre effectif le droit de vote : rendre accessibles à toutes et à tous, la campagne municipale, les débats publics, les bureaux de vote et faciliter l'organisation de transports le jour du scrutin.**
- **Garantir l'accessibilité des Conseils municipaux et des instances de participation citoyenne à toutes et tous** (traduction en LSF, documents en FALC, accessibilité numérique).
- **Sensibiliser les agents de la commune, de la ville et les partenaires**, au handicap.
- **Nommer un référent / élu handicap** au sein de la mairie.

Accessibilité : stop aux obstacles qui discriminent !

Seulement 50 % des commerces, cabinets médicaux, etc. sont accessibles.

Accepteriez-vous de ne pas avoir le choix et de ne pouvoir entrer que dans la moitié des établissements recevant du public ?



APF France handicap demande une France accessible à toutes et tous



Je suis en fauteuil roulant depuis quelques années. Au quotidien, c'est compliqué au niveau de l'accessibilité. On peut pratiquement pas utiliser les transports publics, le métro n'est pas accessible. Dans les espaces publics, les commerces souvent ont des marches. L'accessibilité ne concerne pas qu'une poignée de gens en fauteuil mais beaucoup, beaucoup de personnes surtout vu le vieillissement de la population à venir, c'est vraiment un sujet majeur. J'ai besoin que les communes ou les collectivités soient vraiment attentives à l'accessibilité de tous les lieux publics ou privés pour qu'on ait une société plus inclusive.

Muriel, adhérente APF France handicap, Val-d'Oise



9 personnes sur 10, en situation de handicap ou non, éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements
(Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

Le principe d'accessibilité, prévu dans la loi depuis 1975 et 2005, n'est toujours pas respecté. Les obligations de l'Etat et de ses services en matière d'accessibilité ont régressé dans tous les domaines et les nouvelles réglementations reportent indéfiniment la mise en accessibilité réelle.

Des millions de personnes – en situation de handicap, âgées, blessées, avec poussettes... – ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie aux infrastructures et services publics et privés, au numérique, en ville et en milieu rural. La société, inaccessible, empêche les personnes de participer à la vie sociale et d'exercer leurs droits fondamentaux.

Nos revendications

- Garantir une accessibilité optimale et une qualité d'usage au cadre bâti, aux équipements, aux transports, à la voirie et aux espaces publics relevant de la municipalité.
- Faciliter l'accès à l'information, via les technologies de l'information et de la communication, la signalétique, le langage facile à lire et à comprendre (FALC).
- Former le personnel municipal à l'accueil de toutes les personnes à besoins spécifiques.
- Développer et soutenir les Espaces Publics Numériques de proximité et les médiathèques pour accompagner les démarches en ligne ou les loisirs (gaming, éducation, innovation pour apprendre autrement...).

Transports : stop à l'absence de choix et de liberté !

Seuls 35 à 40 % des points d'arrêts de bus, trains... doivent être rendus accessibles selon la réglementation. Et de nombreuses personnes doivent prévoir des trajets plus longs pour cause d'infrastructures inaccessibles.

Accepteriez-vous de ne pouvoir accéder qu'à un tiers des points d'arrêt d'un réseau de transport et de ne pas pouvoir choisir vos destinations ? Accepteriez-vous de voir votre temps de transport doublé voire triplé ?

 APF France handicap demande des moyens de transport accessibles à toutes et tous et sur tout le territoire

“ *Un de mes grands problèmes c'est l'accessibilité des transports ferroviaires. Toutes les gares ne sont pas équipées du matériel pour nous faire descendre du train, d'autres gares ont une absence de personnels pour nous aider, et bien sûr, tous les trains ne sont pas adaptés pour pouvoir nous accueillir en fauteuils roulants.*

Michèle, adhérente APF France handicap, Puy-de-Dôme



72 % des habitants des communes rurales sont insatisfaits de l'accès aux transports en commun
(Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

La France accuse un retard important en matière d'accessibilité qui pénalise des millions de personnes, dont celles en situation de handicap. **De nombreux textes sur l'obligation d'accessibilité des transports existent, mais ils ne sont que très partiellement mis en œuvre. Les délais sans cesse repoussés et les dérogations créent une rupture d'égalité dans l'accès au cadre bâti, à la voirie et aux transports. Des échéances majeures ne sont pas respectées ni contrôlées.** Toutes les règles d'assouplissement ajoutent à la discrimination vécue par les personnes et sont contraires à une société inclusive.

Nos revendications

- **Mettre en œuvre le "plan municipal de mobilité"** afin de supprimer tous les obstacles liés aux déplacements des personnes à mobilité réduite (transports publics urbains et interurbains, transports à la demande, transports adaptés, voirie), avec un financement pluriannuel.
- **Programmer la mise en accessibilité pendant le mandat municipal** de tous les points d'arrêt.
- **Améliorer l'offre de transport adapté** : amplitudes horaires, ouverture le week-end, accessible pour toute demande (scolaire, formation, travail, loisirs...).

Logement : stop aux lieux de vie inadaptés et indignes !

Ne pas trouver de logement adapté à ses besoins et/ou devoir accepter un logement dans lequel il est impossible de se mouvoir à 360 degrés dans une pièce ou un couloir, dont on ne peut pas sortir sans aide extérieure...

Accepteriez-vous d'être assigné à résidence ?



APF France handicap demande l'effectivité du droit au logement et du choix d'un habitat accessible pour toutes et tous



Je suis à la recherche d'un logement social depuis 4 ans. J'ai visité plusieurs logements, aucun ne convenait à mes handicaps. Ou c'était les portes qui étaient trop lourdes pour mon bras avec prothèse, ou c'était les couloirs qui étaient trop étroits. Il y a un logement que je n'ai pas pu visiter parce que je n'ai déjà pas pu rentrer dans l'ascenseur. Je ne pouvais même pas faire demi-tour dans le couloir tellement il était étroit. Donc j'espère trouver un logement adapté à mes fauteuils manuel et électrique.

Catherine, adhérente APF France handicap, Finistère



86 % des Français, valides ou non, éprouvent des difficultés d'accessibilité dans leur vie quotidienne
(Enquête Ifop - APF France handicap, 2019)

Les personnes en situation de handicap ont des difficultés accentuées pour trouver un logement accessible et adapté, dans le neuf ou l'ancien. **Le nombre de logements est très insuffisant. Les surcoûts** pour une surface supplémentaire permettant la circulation en fauteuil roulant et/ou la présence d'une tierce personne **ne sont pas pris en compte**. La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a acté le **passage de 100 % de logements accessibles dans le neuf à 20 % seulement**. Elle a ainsi réintroduit un principe de quota supprimé par la loi « handicap » de 1975.

Nos revendications

- **Maintenir l'obligation de 100 % de logements accessibles dans la ville** (comme l'ont fait déjà certaines villes).
- **Recenser systématiquement les logements accessibles et les logements adaptés par les bailleurs sociaux**, en lien avec les commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité.
- **Mettre en place un fichier commun général de l'offre et de la demande** dans chaque département, en intégrant les critères de la loi DALO qui désignent les personnes en situation de handicap parmi les publics prioritaires, tel que le propose le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable.

Ressources : en finir avec la double peine Handicap = Pauvreté !

Se nourrir, s'habiller, se loger, mais aussi se soigner, pouvoir étudier, se cultiver, avoir des loisirs... c'est-à-dire vivre une vie digne, est impossible sans moyens financiers suffisants.

Accepteriez-vous de devoir choisir entre manger ou vous soigner ?



APF France handicap demande le droit et les moyens de vivre dignement pour toutes et tous



J'ai eu un AVC en 2015 avec de grosses difficultés cognitives. Ma vie a changé, divorce difficile avec un enfant à charge, une pension d'invalidité avec une incapacité de travail entre 50 et 80 %, et un suivi dans un service d'accompagnement à la vie sociale. Je ne peux plus travailler, je perçois une indemnisation de 904 euros par mois, ce qui entraîne une obligation de baisser mon niveau de vie sur le plan de l'alimentation ainsi que de la santé puis des sorties. Je vis une exclusion professionnelle et relationnelle.

Yannick, adhérent APF France handicap, Charente-Maritime



45 % des bénéficiaires de l'AAH sont pauvres en conditions de vie contre 11 % pour l'ensemble de la population française (Drees, 2022)

Le niveau de vie des personnes en situation de handicap est inférieur en moyenne à celui du reste de la population. **2 millions de personnes en situation de handicap sont condamnées à vivre toute leur vie en-dessous du seuil de pauvreté.** La situation de handicap implique très souvent des restes à charge non compensés par les aides existantes.

À cette pauvreté monétaire s'ajoute **une pauvreté en conditions de vie supérieure à la population générale** : privations ou renoncements à des biens, services ou équipements, pour des raisons financières ; isolement.

Or vivre dignement, c'est pouvoir subvenir à ses besoins essentiels et à ses loisirs, tout en améliorant continuellement son niveau et sa qualité de vie.

Nos revendications

- **Mobiliser le centre communal ou intercommunal d'action sociale** pour engager ou renforcer son action de solidarité en direction des personnes en situation de handicap : information et orientation, aides financières pour les personnes en grande précarité et/ou ayant des restes à charge importants en matière de santé par exemple...

Éducation : stop à la discrimination et à l'exclusion !

De nombreux enfants en situation de handicap sont mal ou pas du tout scolarisés.

Et si c'était votre enfant qui ne pouvait pas aller à l'école de son quartier ?



APF France handicap demande une école réellement inclusive à tous les degrés d'enseignement



À mon ancienne école, on avait des fauteuils roulants, et au début on était obligés de les pousser parce que le montant de la porte, il était trop haut, ils arrivaient pas à passer. Y'a pas très très longtemps, ils ont fait une rampe du portail jusqu'à la classe. Et sauf qu'elle était dangereuse parce qu'un jour, y'a un fauteuil, j'sais plus c'était qui, qui est tombé de la rampe parce qu'ils ont pas mis de barrière de sécurité ; et les adultes ils sont allés voir la mairie pour leur faire mettre des barrières.

Thomas, Isère



Selon une enquête réalisée en 2014 auprès de plus de 15 000 directeurs, 25 % des écoles construites depuis 2008 ne sont pas accessibles selon les règles d'accessibilité en vigueur : 6 % n'ont aucune salle de classe accessible, 8 % pas de sanitaires accessibles et 27 % pas de locaux de restauration accessibles...
(Rapport ONS 2014).

De nombreux enfants sont « mal » scolarisés voire pas scolarisés du tout. Certains ne peuvent pas aller dans l'école de leur quartier car elle n'est pas du tout ou pas totalement accessible (cantine, bibliothèque...) ; les activités proposées en périscolaire ne sont pas toujours adaptées... Les enseignants et animateurs sont insuffisamment formés aux adaptations selon les types de handicap, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) font souvent défaut... **L'accès à l'éducation est encore loin d'être garanti pour tous les enfants en situation de handicap.**

Or savoir lire, écrire, compter, se forger un avis (qui peut être un simple oui/non), une opinion, mais aussi appartenir à un collectif et faire des activités avec les autres, sont **essentiels pour pouvoir se construire un devenir personnel et professionnel**, acquérir le maximum d'autonomie possible et s'épanouir. Des enjeux qui vont au-delà du droit à la scolarité.

Nos revendications

- **Permettre l'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap au plus près de leur domicile** (crèche, halte-garderie, écoles maternelles et élémentaires, activités péri et extra-scolaires...) : accessibilité des lieux, formation et soutien des personnels, activités adaptées...
- **Organiser des formations sur l'accueil des enfants en situation de handicap pour tous les personnels travaillant avec des enfants** (ATSEM, agents de cantine, du périscolaire, animateurs...).
- **Garantir un tarif de cantine "résident"** pour tous les enfants scolarisés ailleurs que dans leur commune en raison de leur handicap (enfants en dispositifs ULIS...).
- **Intégrer la conception d'espaces dédiés au médico-social dans les écoles** (classes externalisées, rééducation sur place...) dans tout projet de rénovation, de construction scolaire ou lors de libération de classes due à la baisse des effectifs.

Emploi : stop aux obstacles et aux préjugés !

Êtes-vous capable de réfléchir ?

Comment réagiriez-vous si un employeur vous posait cette question ?

Tu as de la chance d'être en mi-temps thérapeutique...

Comment réagiriez-vous si un collègue vous faisait cette réflexion ?



APF France handicap demande un accès effectif à l'emploi pour toutes et tous

“

J'ai rencontré beaucoup de difficultés dans ma vie professionnelle. J'ai intégré un Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en juin 2018. Je me suis senti écouté et compris. Cela a été une renaissance, je n'avais pas travaillé depuis 2010. Au sein du PLIE, j'ai bénéficié d'un accompagnement solide : certificat de connaissances et de compétences professionnelles, remise à niveau informatique... Puis j'ai rejoint une entreprise à but d'emploi. Après avoir eu la tête dans le guidon, j'ai aujourd'hui plaisir à travailler.

Alexandre, Pyrénées-Atlantiques



59 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont en chômage de longue durée
(France travail)

Les personnes en situation de handicap connaissent des difficultés structurelles d'accès à l'emploi. **Elles sont deux fois plus souvent au chômage que la moyenne de la population et elles y restent beaucoup plus longtemps.**

Lorsqu'elles accèdent à un emploi, les conditions sont moins favorables que celles de la population active globale (temps partiel, carrières en dent de scie, inaptitude, faible niveau de qualifications, discriminations, éviction en fin de carrière...).

Or pouvoir exercer une activité rémunérée librement choisie, c'est **pouvoir subvenir à ses besoins et à ses loisirs** pour s'épanouir dans sa vie personnelle et professionnelle.

Nos revendications

- **Impulser ou renforcer la politique d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'effectif municipal :** campagne de lutte contre les discriminations, actions de maintien dans l'emploi, politique d'achat et de sous-traitance en direction des secteurs adapté et protégé...
- **Encourager la mise en place d'un accompagnement dédié aux travailleurs handicapés les plus éloignés de l'emploi** avec l'intégration plus systématique de référents "handicap" au sein des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
- **Inciter les Maisons de l'emploi à développer des interactions avec les réseaux associatifs locaux d'accompagnement** des demandeurs d'emploi en situation de handicap.
- **Renforcer l'expertise "handicap" des missions locales** pour améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans leur parcours socio professionnel en systématisant les collaborations avec les acteurs associatifs médico sociaux et en particulier les IEM/IME et les SESSAD.

Santé : stop aux inégalités sociales et territoriales !

Une tumeur du sein est en général détectée à 1.8 mm, mais pour les femmes en situation de handicap à 3.54 mm. (Source : Oncodéfi, 2014)

Accepteriez-vous cette perte de chance, cette mise en danger ?



APF France handicap demande un accès aux soins effectif dans tous les territoires



Ma colère : je suis en situation de handicap en fauteuil roulant. Depuis trois ans, je me retrouve sans médecin traitant, ce dernier ayant déménagé dans un lieu avec des marches. Depuis, j'ai de grosses difficultés à retrouver un médecin avec un cabinet accessible, et quand j'en trouve un, il me dit qu'il est complet.

Alain, adhérent APF France handicap, Haute-Savoie



54 % des personnes en situation de handicap considèrent leur état de santé mauvais, voire très mauvais (Drees, 2024)

Les personnes en situation de handicap sont victimes de discrimination dans l'accès à la prévention, au dépistage et aux soins. **L'offre en santé ne répond pas de manière adaptée à leurs besoins** : inaccessibilité des lieux, des équipements et des matériels ; offre insuffisante et mal répartie sur le territoire ; manque de formation des professionnels de santé ; barrières financières (difficultés d'accès à une complémentaire santé, avances de frais, franchises et restes à charge trop élevées). **Les conséquences peuvent être dramatiques** : rupture, report ou renoncement aux soins, avec à la clé un risque de dégradation de l'état de santé voire une mise en danger.

Nos revendications

- **Faire un état des lieux et rendre effective l'accessibilité du cheminement et des lieux de soins médicaux**, dans le cadre d'une politique municipale de prévention et d'accès aux soins de la ville.
- **Favoriser l'implantation de nouveaux centres de santé ou maisons de santé pluriprofessionnelles**, adaptés et accessibles.
- **Développer des contrats locaux de santé et y intégrer une dimension handicap.**
- **Développer des actions de promotion de la santé et de prévention, accessibles à toutes et tous** (ex. accès au sport adapté).
- **Mettre en place un dispositif d'accompagnement des étudiants en médecine et des jeunes médecins**, conditionné à une installation sur le territoire pour une durée déterminée : aides financières, proposition de terrains ou locaux professionnels à loyer modéré, organisation de stages en partenariat avec les structures de soins ou médico-sociales locales, promotion d'une offre de service pour faciliter l'implantation (scolarité pour les enfants...)

Nos revendications (suite)

- **Faciliter les vacations de soignants sur la commune** en aménageant un espace dédié, accessible et adapté, pour accueillir ces consultations.
- **Faciliter la téléconsultation** en installant une cabine dans des locaux accessibles et adaptés. S'assurer de la proximité et de l'accompagnement, si besoin, d'un professionnel pour accompagner les personnes éloignées numérique.
- **Développer des actions en faveur de la santé mentale** : par exemple, créer un conseil local de santé mentale, participer activement au projet territorial de santé mentale de son département, mettre en place une maison des adolescents.

Compensation : sans autonomie, pas de vie digne !

Se lever, se laver, s'habiller, manger, se déplacer, communiquer... sont des gestes quotidiens, ordinaires, simples.

Et si vous aviez des difficultés à réaliser ces gestes ou ne parveniez plus à les faire ?



APF France handicap demande une prise en charge intégrale et universelle des aides à l'autonomie



Je suis en colère contre la compensation intégrale et personnalisée qui n'est pas appliquée. J'ai dû dépenser 24 000 euros pour l'aménagement automobile. J'ai été couvert qu'à hauteur de 12 000. Mes prothèses auditives ont été prises en charge à moitié, grossso modo sur un budget de 4 000. Mon fauteuil roulant, c'est pareil, c'est 1 000 euros qui restent à ma charge alors que j'ai besoin d'un fauteuil actif. Et franchement, je trouve que cette compensation est vraiment en-dessous de tout, la solidarité nationale est vraiment en-dessous de tout à ce sujet.

Jean-Pierre, adhérent APF France handicap, Loire-Atlantique



83 % des personnes en situation de handicap n'ont constaté aucune amélioration de la compensation des conséquences du handicap ces dernières années (*Enquête Ifop - APF France handicap, 2022*)

La prestation de compensation du handicap (PCH) prévue par la loi en 2005 pour financer toutes les conséquences liées au handicap est un dispositif nettement insuffisant à ce jour, entraînant des restes à charge et des renoncements aux droits importants (aide à domicile, aide technique, adaptation du logement...). **Les critères d'accès sont très restrictifs. Des besoins importants ne sont toujours pas pris en compte** (activités domestiques, assistants de communication...). La PCH Parentalité, qui n'est pas individualisée, ne s'adapte et ne répond pas aux besoins de la plupart des parents en situation de handicap. **NOMBREUSES SONT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP QUI NE PEUVENT PAS BÉNÉFICIER D'AIDE ADAPTÉE ET VOIENT AINSI LEUR AUTONOMIE EMPÊCHÉE.**

Nos revendications

- **Garantir un accueil social de proximité**, "guichets de 1er niveau", par des points fixes ou itinérants, accessibles, avec des personnels sensibilisés aux différents types de handicap, formés aux outils numériques pour permettre l'accompagnement de toutes et tous dans les démarches.
- **Assurer le financement, via les fonds sociaux des centres communaux d'action sociale (CCAS), d'accompagnements et d'aides à l'autonomie** ou leurs restes à charge non couverts par ailleurs (ex. : aides ménagères).
- **Porter, aux côtés des associations, les demandes de mesures financières immédiates et d'un Grenelle national de l'aide à domicile** pour une réforme structurelle du secteur, les CCAS pouvant gérer des services d'aide à domicile.

Aidants familiaux : stop à un rôle imposé et épuisant !

Tous les jours, aider son parent, son conjoint, son enfant, en manque ou perte d'autonomie... à se laver, s'habiller, manger ; l'accompagner à ses activités, à ses rendez-vous médicaux ou administratifs ; l'installer dans son fauteuil, dans la voiture, à table, dans son lit... Ne plus avoir de temps pour travailler, pour s'occuper de soi...

Vous vous reconnaissiez ?



APF France handicap demande la garantie du libre choix d'aider, la reconnaissance des aidants familiaux et l'amélioration de leurs droits



Faute de place pour le suivi de mon fils autiste en établissement médico-social, j'ai dû assurer seule sa prise en charge auprès de professionnels libéraux, et j'ai dû faire face à de nombreux RV hebdomadaires, avec parfois de longs trajets, durant des années, sans solution de répit. Cette situation m'a conduite au burn-out, causé par la charge parentale et professionnelle qui m'incombait, puis à la perte de mon travail, puisque j'ai été placée en retraite d'office à 49 ans [...]. Aujourd'hui, non seulement je suis toujours seule pour faire face à la situation de mon fils, mais également sans emploi et sans vie sociale.

Isabelle, adhérent APF France handicap, Deux-Sèvres



2 aidants sur 10 déclarent une "charge importante à très importante" avec conséquences sur la santé et l'activité (Drees, 2023)

Parce que la société attribue un rôle naturel de solidarité à la famille et parce que nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires, de transition inclusive et de vieillissement, **l'Etat peine à mettre en place des services de façon suffisante pour les personnes qui ont besoin d'aide et tend à transférer la solidarité nationale sur les proches**. Une transformation du rôle familial en vécu d'aidant familial qui n'est pas forcément un **choix personnel**, avec des impacts sur la vie quotidienne : fragilisation financière voire précarité, santé mise en danger, vie familiale, sociale et professionnelle bouleversées, solitude voire oubli de soi...

Un impact et une non reconnaissance très mal vécus qui concernent plus particulièrement les femmes mais aussi de nombreux jeunes aidants (enfants, fratrie).

Nos revendications

- **Sensibiliser tous les personnels communaux aux problématiques des aidantes et des aidants familiaux** afin de leur permettre de repérer et d'orienter les personnes concernées vers les aides et ressources disponibles.
- **Développer au niveau des CCAS des réponses** en direction des aidantes et des aidants : orientation, formation, groupes de parole, répit...
- **Garantir l'accessibilité des lieux, des transports et des activités proposées par la commune** (autonomie des personnes = moins de mise à contribution des aidants).

Sport, loisirs, culture : stop à l'isolement social et aux inégalités d'accès !

Envie d'aller voir un film, une expo, de pratiquer un sport ?

Et si on vous disait que c'est un luxe inatteignable ?



APF France handicap demande un égal accès à la vie sociale (loisirs, culture, vacances, sport, bénévolat) pour toute et tous



Les personnes handicapées sont handicapées deux fois plus du point de vue de l'accès à la culture car tous les bâtiments recevant du public n'étant pas accessibles. Nous avons le problème pour effectuer nos choix de films ou nos choix de pièces de théâtre et de concerts. Et ensuite nous avons un problème du point de vue financier car pas tous les cinémas ou les théâtres ne font des tarifs réduits aux personnes qui touchent l'allocation adulte handicapé. Ce qui nous isole encore plus. Je considère ça comme une injustice car la culture est un bien commun à tous les Français.

Céline, adhérente APF France handicap, Bouches-du-Rhône



Accès aux sports et loisirs
Pour 49,3 % des personnes en situation de handicap, un des freins est l'inaccessibilité du lieu de pratique : trop loin, pas de transport public accessible, équipement inadapté...
Pour 18,7 %, le frein est le coût trop élevé.
(Enquête APF France handicap, 2023)

Les personnes en situation de handicap sont **moins satisfaites de leur vie quel que soit le domaine considéré, en particulier dans celui des loisirs**. Elles sont **plus nombreuses à ne pas se sentir intégrées à la société**. Le fait de ne pas pouvoir accéder à des services d'accompagnement adaptés, aux services et aux transports publics, et de ne pas disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement, entrave chaque jour leur possibilité de vivre de manière autonome et choisie, comme tout le monde.

Nos revendications

- **Aménager les bâtiments et les activités culturels, de loisirs, associatifs, sportifs et de vacances (mais aussi le cheminement, les transports)** pour accueillir les personnes en situation de handicap et leurs proches, comme spectateur, auditeur, lecteur, acteur investi (amateur ou pro) **et former les professionnels**.
- **Prendre en compte la conception universelle** dans la construction de nouveaux bâtiments culturels et sportifs municipaux.
- **Faciliter la mise en place d'activités culturelles et physiques adaptées** dans les écoles et promouvoir ces activités lors de forums associatifs par exemple.
- **Faciliter le développement de clubs et de structures accueillant des personnes en situation de handicap**.
- **Soutenir les pratiques culturelles et sportives inclusives innovantes** telles que le drone soccer.
- **Favoriser la pratique libre de plein air via des structures de work out adaptées**.
- **S'appuyer sur les bonnes pratiques Paris 2024** en matière d'accueil des publics en situation de handicap et de leurs proches dans les enceintes sportives.

Nos revendications (suite)

- **Promouvoir et généraliser les initiatives culturelles adaptées.**
- **Référencer l'offre culturelle et sportive accessible de proximité.**
- **Faciliter l'accès aux artistes en situation de handicap dans les événements** organisés par la commune, la ville (spectacles, expositions, festivals...).
- **Créer des événements inclusifs pour faire changer les regards sur les talents des personnes en situation de handicap (design inclusif, artistes et athlètes inspirants...).**

Vie associative : stop à la destruction du lien social !

Se sentir isolé ; rencontrer des difficultés pour faire des démarches et/ou comprendre ses droits et les faire valoir ; rechercher du soutien, des sorties, des activités, de la convivialité ; avoir besoin d'échanger entre pairs ; avoir envie de développer des projets, de militer ; participer à la vie de la cité grâce à un engagement citoyen...

Et si les associations disparaissaient ?



APF France handicap demande la reconnaissance du rôle des associations, de leurs membres, et le soutien administratif et financier nécessaire à l'exercice de leurs missions



Depuis que je suis adhérente à APF France handicap, il y a eu de grands changements dans ma vie. Déjà la reconnaissance de ma qualité d'aidante. C'est énorme. Car le fait de se retrouver sans emploi et en retraite forcée, on n'a l'impression de ne plus exister aux yeux de la société. C'est aussi de m'avoir donné une seconde chance pour une mission professionnelle grâce à RePairs Aidants (dispositif de soutien aux aidants d'APF France handicap) et à mon rôle de pair formateur. Et à travers toutes les actions, les missions d'APF France handicap, je sais qu'aujourd'hui j'ai une boîte à outils : service juridique, possibilités de répit...

Isabelle, adhérente APF France handicap



1 personne en situation de handicap sur 3 déclare souffrir de solitude
(Etude Fondation de France)

Notre pays compte **1,4 à 1,5 million d'associations**, et des **centaines de milliers de bénévoles et de salariés**. Défense des droits, lutte contre les discriminations et les préjugés, actions sociales, humanitaires, accompagnement et soutien, loisirs, culture, sports... Comme APF France handicap, les associations jouent un rôle fondamental dans tous les domaines de la vie. **Sans les associations des millions de personnes seraient sans solutions et ne pourraient exercer leur citoyenneté.**

Aujourd'hui, elles sont en danger : peu de trésorerie, financements incertains ou à la baisse, avec comme conséquences des réductions ou suppressions d'activités, voire de personnels. Or, comme le dit le Mouvement associatif dont APF France handicap est membre : les associations renforcent le lien social, humanisent l'économie et réveillent la démocratie.

Nos revendications

- **Garantir les libertés associatives** (attribution des subventions, droit d'interpellation...).
- Privilégier le **soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention** plutôt que par la commande publique.
- **Impliquer fortement les associations** dans les politiques de la ville.
- **S'engager sur la pluri annualité** des financements des associations.
- **Mettre à disposition des locaux, du matériel et des expertises**.
- **Favoriser et soutenir l'engagement bénévole**.
- **Faciliter la mobilité des bénévoles** (meilleurs accès aux transports collectifs par exemple).

APF FRANCE HANDICAP EN BREF

APF France handicap est une association nationale de personnes en situation de handicap ouverte à toutes et à tous : familles, proches, sympathisants...

Fondée sur des valeurs humanistes de respect, d'ouverture et de solidarité, prônant l'égalité et le vivre ensemble, l'association est engagée, depuis 90 ans, dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elle se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes.

Présente dans chaque département, APF France handicap accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), grâce à ses délégations, ses établissements et services sociaux et médico sociaux, et ses entreprises adaptées.

APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.

Rappel : APF France handicap est une association de personnes handicapées

APF France handicap a été créée par des personnes en situation de handicap et est, depuis, gouvernée par des personnes en situation de handicap dont l'ambition est une société inclusive et solidaire, inclusiverselle.

Elle a pour buts, selon l'article 1 de ses statuts :

- la représentation, la défense et le soutien à titre collectif et individuel des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations ;
- l'action de groupe contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap devant toute juridiction ;
- la pleine et effective participation à la société des personnes en situation de handicap sur la base de l'égalité avec les autres ;
- l'amélioration de la réponse aux besoins, de la situation sociale et matérielle, de l'état de santé, à tous les âges de la vie, des personnes en situation de handicap ainsi que de leur famille et de leurs proches aidants ;
- la participation de tous aux actions visant à atteindre ces buts.

La gestion d'établissements et de services n'est qu'un de ses moyens d'action, en aucun cas une fin en soi.

APF France handicap est une association représentative de personnes handicapées, au regard des critères du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

apf-francehandicap.org

actionspolitiques.apf-francehandicap.org

Suivre APF France handicap sur :





— Risquer l'impossible —

